



**DONNEZ
VOTRE
AVIS !**

**Du 27 mai
au 3 juillet
2024**

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
D'ANTICIPATION
ENVIRONNEMENTALE**

GUIDE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'Établissement public territorial Grand Paris Grand Est élabore son plan local d'urbanisme intercommunal d'anticipation environnementale en collaboration étroite avec les quatorze communes du territoire. Il propose un projet urbain fondé sur l'urbanisme d'anticipation environnementale, visant à réduire l'exposition des populations au changement climatique, adapté aux caractéristiques du territoire et respectueux des singularités de chaque commune.

Le PLUi d'anticipation environnementale s'appliquera à l'ensemble du territoire et remplacera les plans locaux d'urbanisme communaux. Les autorisations d'urbanisme resteront instruites et délivrées par les maires, dans le respect des règles du PLUi.

DES AIDES POUR VOUS REPÉRER DANS LES DOCUMENTS

Pour vous accompagner dans la lecture du PLUi d'anticipation environnementale, deux guides sont à votre disposition sur le site internet registre-numerique.fr/plui-grandparisgrandest

- Un guide sur les documents du PLUi : **COMPRENDRE LES DOCUMENTS DU PLUi**.
Il présente les différentes pièces du PLUi et la manière de les utiliser.
- Un guide de lecture du PLUi : **GUIDE DE LECTURE DU RÈGLEMENT**.
Il présente la méthode pour connaître l'ensemble des règles applicables à un terrain.



UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR QUOI FAIRE ?

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers (associations, acteurs économiques et sociaux...) lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

Elle permet de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de PLUi, qui seront prises en compte pour son approbation.



QUELS SONT LES DOCUMENTS CONSULTABLES ?

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

► Le projet de PLUi d'anticipation environnementale arrêté le 12 décembre 2023 :

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION



Il présente le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, la justification des choix retenus et l'évaluation environnementale.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)



Elles complètent le règlement en fixant des orientations à différentes échelles :

- **3 OAP thématiques** à l'échelle du territoire :
- Socle écologique et santé environnementale, Mobilités, Habitat.
- **38 OAP sectorielles** à l'échelle d'un quartier, sur une ou plusieurs communes, notamment dans les secteurs de projet.

LES ANNEXES

Servitudes d'utilité publique et autres informations.



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



Il définit les orientations générales du projet de territoire autour de 4 axes :

- **Un socle écologique**, préalable au projet territorial,
- **Un territoire de projets** actifs et innovants,
- **Un territoire de proximité** et de la qualité du cadre de vie,
- **Un territoire de la santé environnementale.**

LE RÈGLEMENT



- **Le règlement écrit** indique les règles d'utilisation et d'occupation du sol applicables dans chaque zone,
- **Le règlement graphique** indique le zonage, les hauteurs et les implantations, les prescriptions environnementales et patrimoniales, de mixité sociale, les risques...

► Le bilan de la concertation,

► Les avis émis par les personnes publiques associées et par les commissions, collectivités et EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), concessionnaires des réseaux publics, associations, consultés sur le projet de PLUi.

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?



Le dossier d'enquête publique est consultable pendant toute la durée de l'enquête :

► Sur le site internet du registre dématérialisé :

registre-numerique.fr/plui-grandparisgrandest

► Dans les 14 communes du territoire, aux lieux et horaires indiqués en page 8 de ce document.

RÉUNIONS PUBLIQUES

Réunion d'information et d'échange avec le public

Le 10 juin à Pavillons-sous-Bois de 19h30 à 22h

Salle Philippe Noiret à l'Espace des Arts au 144 avenue Jean Jaurès

Le 20 juin à Noisy-le-Grand de 19h30 à 22h

Espace Michel Simon, Salle Arletty,
Esplanade Nelson Mandela au 36 rue de la République

sous l'égide de la commission d'enquête, avec la participation
des représentants de l'EPT Grand Paris Grand Est.

Un compte rendu de ces réunions publiques sera établi par la présidente de la commission d'enquête et annexé au rapport de la commission.

COMMENT CONTRIBUER À L'ENQUÊTE ?

Avis et propositions

Cinq possibilités pour contribuer à l'enquête publique :

- 1** **Sur les registres d'enquête disponibles** dans chacun des lieux de consultation du dossier d'enquête aux jours et heures indiqués ci-dessous en page 8.
- 2** **Sur le registre dématérialisé** ouvert sur le site internet : registre-numerique.fr/plui-grandparisgrandest
- 3** **Par courrier électronique à l'adresse :** plui-grandparisgrandest@mail.registre-numerique.fr
- 4** **Par courrier adressé à la présidente de la commission d'enquête :**
Madame Catherine Marette
Présidente de la commission d'enquête sur le projet de PLUi de Grand Paris
Grand Est - EPT Grand Paris Grand Est
11 boulevard du Mont d'Est, 93160 Noisy-le-Grand.
- 5** **Auprès d'un membre de la commission d'enquête** lors des permanences indiquées en page 8 ci-dessous.



LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Une commission d'enquête composée de 5 commissaires enquêteurs a été désignée par le tribunal administratif.

Les commissaires enquêteurs conduisent l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer effectivement au processus de décision. Ils tiendront des permanences dans chaque commune du territoire, aux lieux, dates et heures indiqués en page 8 ci-dessous, pour recevoir les observations et contributions du public.

À l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête produira **un rapport comprenant une synthèse des observations et une analyse des propositions recueillies et rendra ses conclusions motivées sur le projet de PLUi d'anticipation environnementale**. Les conclusions de la commission d'enquête pourront être favorables, favorables avec réserves ou défavorables et contenir des recommandations. Elles pourront conduire à des modifications du contenu du PLUi.

APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de l'EPT Grand Paris Grand Est et aussi consultables dans les mairies des 14 communes.

Le projet de PLUi pourra être modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

Le PLUi d'anticipation environnementale sera approuvé par le conseil de territoire de Grand Paris Grand Est et entrera en application dans les 14 communes du territoire.

CONSULTATION DU DOSSIER

Permanences des commissaires enquêteurs

COMMUNES	LIEUX DE CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE	HORAIRES DE CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
CLICHY-SOUS-BOIS	Centre administratif et technique, 58 allée Auguste-Geneviève, 93390 Clichy-sous-Bois	Lundi : de 13h30 à 17h00. Du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.	Mardi 28 mai : 9h00 / 12h00. Vendredi 14 juin : 14h00 / 17h00.
COUBRON	Mairie de Coubron, Service urbanisme petit bâtiment 133 rue Jean Jaurès, 93470 Coubron	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. 2 samedis par mois : les 8 et 22 juin.	Lundi 10 juin : 14h00 / 17h00. Samedi 22 juin : 9h00 / 17h00.
GAGNY	Mairie de Gagny, 1 esplanade Michel Teulet, 93220 Gagny	Lundi, mardi, mercredi : de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h45. Jeudi : de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h45. Vendredi : de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.	Jeudi 30 mai : 14h45 / 17h45. Samedi 15 juin : 9h00 / 12h00. Mercredi 3 juillet : 9h00 / 12h00.
GOURNAY-SUR-MARNE	Mairie de Gournay-sur-Marne, 10 avenue du Maréchal Foch, 93460 Gournay-sur-Marne	Du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.	Mercredi 5 juin : 9h00 / 12h00. Mardi 25 juin : 14h00 / 17h00.
LE RAINCY	Service urbanisme, 8 allée Baratin, 93340 Le Raincy	Lundi, mercredi, jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Mardi : de 13h30 à 17h30.	Mairie du Raincy, 121 avenue de la Résistance, 93340 Le Raincy Vendredi 31 mai : 9h00 / 12h00. Mercredi 19 juin : 14h30 / 17h30.
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	Mairie des Pavillons-sous-Bois, Service urbanisme, Allée Etienne Dolet (face au n° 38) 93320 Les Pavillons-sous-Bois	Lundi, mercredi, vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.	Mairie des Pavillons-sous-Bois, Salle du conseil municipal, Place Charles de Gaulle, 93320 Les Pavillons-sous-Bois Mercredi 19 juin : 9h00 / 12h00. Mercredi 3 juillet : 14h30 / 17h30.
LIVRY-GARGAN	Hôtel de Ville, 3 place François Mitterrand, 93190 Livry-Gargan	Lundi : de 13h30 à 17h00. Du mardi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Vendredi : de 8h30 à 12h00.	Vendredi 31 mai : 14h00 / 17h00. Vendredi 14 juin : 14h00 / 17h00. Samedi 29 juin : 9h00 / 12h00.
MONTFERMEIL	Centre technique municipal, Service développement urbain, 55 rue du Lavoir, 93370 Montfermeil	Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45. Vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h15.	Jeudi 6 juin : 9h00 / 12h00. Lundi 1 ^{er} juillet : 13h45 / 16h45.
NEUILLY-PLAISANCE	Mairie de Neuilly-Plaisance, Service de l'urbanisme, 4 rue du Général de Gaulle, 93360 Neuilly-Plaisance	Lundi, mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Mardi, jeudi : de 8h30 à 12h00. Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.	Mairie de Neuilly-Plaisance, 6 rue du Général de Gaulle, 93360 Neuilly-Plaisance Mercredi 5 juin : 15h00 / 18h00. Samedi 29 juin : 9h00 / 12h00.
NEUILLY-SUR-MARNE	Mairie de Neuilly-sur-Marne, 1 place François Mitterrand, 93330 Neuilly-sur-Marne	Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.	Lundi 10 juin : 14h00 / 17h00. Mardi 2 juillet : 9h00 / 12h00.
NOISY-LE-GRAND Siège de l'enquête	Mairie de Noisy-le-Grand, 1 place de la Libération, 93160 Noisy-le-Grand	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h45. Fermé le matin les premiers mardis du mois.	Jeudi 30 mai : 14h00 / 17h00. Samedi 15 juin : 9h00 / 12h00. Mercredi 3 juillet : 14h00 / 17h00.
ROSNY-SOUS-BOIS	Annexe de l'Hôtel de Ville, 22 rue Claude Pernès, 93110 Rosny-sous-Bois	Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Jeudi : de 9h00 à 12h30.	Mercredi 5 juin : 16h30 / 19h30. Samedi 22 juin : 9h00 / 12h00. Vendredi 28 juin : 14h00 / 17h00.
VAUJOURS	Centre technique et administratif, 375-377 rue de Meaux, 93140 Vaujours	Lundi et mercredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00. Vendredi : de 8h30 à 11h30.	Maison du Temps Libre, 78 rue de Meaux, 93410 Vaujours Vendredi 21 juin : 14h00 / 17h00. Samedi 29 juin : 9h00 / 12h00.
VILLEMOMBLE	Mairie de Villemomble, 13 bis rue d'Avron, 93250 Villemomble	Lundi, mardi, vendredi : de 8h30 à 17h00, Mercredi : de 8h30 à 20h00, Vendredi : de 13h30 à 17h00.	Vendredi 7 juin : 14h00 / 17h00. Mercredi 26 juin : 16h30 / 19h30.